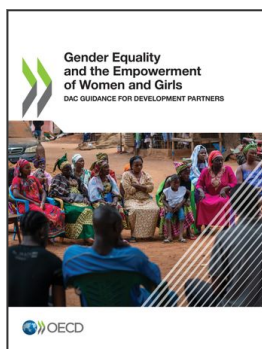


# Avant-propos

Plus de 25 ans après la Déclaration et le programme d'action de Beijing (1995), et plus de 20 ans après la publication des Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement (1999), il est temps de proposer de nouvelles Orientations qui tiennent compte des leçons tirées de ces décennies d'action. Premièrement, si l'intégration systématique (mainstreaming) du genre a contribué à fixer l'attention des décideurs, nombre d'entre eux reconnaissent que sa mise en œuvre pourrait être plus globale et gagner encore en efficacité. Une double approche est nécessaire, à travers des initiatives consacrées spécifiquement à l'égalité des genres en complément des efforts d'intégration systématique. Deuxièmement, afin d'aboutir à des changements porteurs de transformations, les membres du CAD s'attaquent de plus en plus aux racines des inégalités des genres et des relations de pouvoir. Ils ont notamment travaillé avec des hommes afin de cerner les contours de la masculinité tout en tenant compte des inégalités intersectionnelles auxquelles de nombreuses personnes sont confrontées. Troisièmement, outre la société civile et les organisations multilatérales, les membres du DAC établissent de plus en plus de partenariats avec le secteur privé, la philanthropie et d'autres acteurs.

Ces Orientations s'adressent aussi bien aux institutions de coopération pour le développement engagées de longue date en faveur de l'égalité des genres que pour les membres qui font leurs premiers pas. Elles ciblent en premier lieu les agents en charge de l'action publique et des programmes, ainsi que les responsables des instances dirigeantes des systèmes des membres du CAD qui appuient la mise en œuvre du Programme 2030. Néanmoins, ces Orientations ont été conçues pour accompagner tous les partenaires au développement quel que soit leur profil.

Ces Orientations présentent les pratiques actuelles des membres du CAD, mettent en avant des exemples de réussites et définissent des listes de questions à examiner pour agir efficacement en faveur de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Elles abordent les aspects concernant l'engagement à haut niveau, l'action publique et la stratégie (Chapitre 1), l'analyse et l'élaboration des programmes (Chapitre 2), la mise en œuvre de ces derniers (Chapitre 3), les ressources financières (Chapitre 4), le suivi et l'évaluation (Chapitre 5) et enfin les cadres et approches institutionnels nécessaires – ressources humaines, capacités, redevabilité et mesures incitatives à l'appui de l'égalité des genres (Chapitre 6).



Extrait de :

## Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls

DAC Guidance for Development Partners

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/0bddfa8f-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Avant-propos », dans *Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls : DAC Guidance for Development Partners*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3f94f6e4-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.